

Conseil municipal du 09 octobre 2020

Par suite d'une convocation en date du 3 octobre 2020, les membres composant le conseil municipal de Saussey se sont réunis à la salle de convivialité le 9 octobre 2020 à vingt heures trente, sous la présidence de : Philippe d'Anterroches, Maire

Sont présents : M Philippe d'ANTERROCHES, Bruno ROBIN, Thierry LEGRAVEREND, Cécile GUERIN, Sandrine BARBIER, Evelyne LEPERCHOIS, Rémi DE SAINT JORES, Philippe PACILLY, Pascal POUILLAIN lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales

Absent ayant donné procuration :

Absents excusés : Nolwen BEVAN, Serge LEHERICEY.

Ordre du Jour

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation et signature du compte rendu de la dernière séance
- Point sur les travaux
- Ouverture d'une ligne de trésorerie
- Désignation d'un correspondant défense
- Convention assainissement avec la SAUR
- Convention – cadre d'accès aux services numériques de Manche Numérique
- Instauration de la taxe d'aménagement
- Dossiers d'urbanisme
- Compte rendu des réunions
- Questions diverses

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Désignation d'un secrétaire de séance

Mme Sandrine BARBIER est désignée pour remplir cette fonction.

Approbation et signature du compte rendu de la dernière séance

Le conseil approuve et signe le compte rendu de la dernière réunion.

Point sur les travaux

Extension du réseau d'assainissement Village de Bretteville : il reste quelques ajustements à faire mais globalement l'ensemble des travaux a été réalisé.

Travaux entretien de voirie : l'entreprise Lehodey de Muneville sur Mer a commencé les travaux.

Toilettes publiques : des rendez-vous ont été fixés avec les entreprises pour la réalisation de la mise aux normes PMR des toilettes publiques.

Ouverture d'une ligne de trésorerie

Le conseil Municipal donne son accord pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie de 150 000 € sur un an au taux de 0,9% auprès du crédit agricole.

Correspondant défense

M. Philippe PACILLY est désigné correspondant défense.

Convention assainissement avec la SAUR

Le conseil municipal donne son accord pour la signature d'une nouvelle convention avec la SAUR

Commune de SAUSSEY

pour l'entretien des postes de relèvement et du réseau pour un montant de 4 814 € TTC / an.

Convention – cadre d'accès aux services numériques de Manche Numérique

Le conseil municipal donne son accord pour la signature de la convention-cadre entre la commune et Manche Numérique pour la compétence « services numériques ». L'adhésion annuelle est de 1000 € à laquelle s'ajoute l'assistance aux logiciels Manche Numérique.

Instauration de la taxe d'aménagement

Le conseil municipal décide de renouveler la taxe d'aménagement au taux de 1% pour 3 ans et d'exonérer les abris de jardin de cette taxe.

Dossiers d'urbanisme

Le Conseil Municipal prend connaissance d'une demande de permis de construire et d'une déclaration préalable déposées en mairie.

Comptes rendus des réunions

Monsieur Thierry Legraverend fait le compte rendu de la commission PLUi, Mme Cécile Guérin le compte rendu de la commission affaires scolaires, M. Pascal Poullain de la commission travaux – habitat.

M. le Maire fait le compte rendu de la réunion avec le Conseil Départemental sur le contournement de Coutances.

Questions diverses

La demande d'aménagement d'un talus sur la parcelle bordant le terrain de football n'est pas acceptée.

Le devis de la CMB pour la fourniture et la pose de filet pare-ballons au niveau du stade de football côté habitation est accepté pour un montant de 1 500 € TTC.

L'entreprise Mémoris souhaite poser une affiche dans le cimetière informant de son activité d'entretien des tombes. Le Conseil Municipal donne son accord pour la pose d'une affiche dans le placard d'affichage situé sur le mur du cimetière.

Monsieur le Maire fait part du devis du SDEM 50 pour le raccordement électrique d'un bâtiment agricole. Le Conseil Municipal décide de ne pas donner de suite à cette demande.

Le Maire,

